



Déclarations et Discours

No 73/8

LE RÔLE DU CANADA À LA CICS: OBSTACLES ET DILEMMES

Allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, à l'*Empire Club* de Toronto, le 22 mars 1973.

... Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui, car l'invitation opportune de votre président me donne l'occasion de vous parler du sujet qui, à l'heure actuelle, me préoccupe le plus.

... Je ne crois pas qu'il soit possible de bien comprendre le rôle difficile qu'est celui du Canada au sein de la nouvelle Commission et les dilemmes que représente le maintien de sa participation sans faire une rétrospective des longues années d'activité canadienne en Indochine. Nous y sommes engagés depuis presque dix-neuf ans, c'est-à-dire depuis la Conférence internationale qui a réuni à Genève, en 1954, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Union soviétique, la France et la Chine. C'était l'année de la défaite française à Dien-Bien-Phu, qui marquait le point culminant de huit années d'hostilités entre la puissance coloniale française et les nationalistes vietnamiens sous la direction de Ho Chi Minh et le commandement du général Giap, dont on entend d'ailleurs encore parler. La Conférence de Genève avait été convoquée pour négocier un règlement de paix qui pourrait mener à la tenue d'élections libres et à la réunification éventuelle des deux Vietnams. Ce sont là des objectifs, qui, vous en conviendrez, ont une résonance familière.

La Conférence mit sur pied un groupe international de surveillance, appelé Commission internationale pour la surveillance et le contrôle (CISC). Cet organisme, dont la Pologne, l'Inde et le Canada furent invités à faire partie, fut envoyé en Indochine pour faire rapport des violations du cessez-le-feu, dans l'espoir que son droit de regard constituerait une certaine force de dissuasion. On espérait également que la Commission pourrait surveiller les élections libres.

Durant sa première année d'activité, l'ancienne CISC mit à son actif quelques réalisations remarquables, notamment la surveillance du déplacement vers le Sud de centaines de milliers, sinon d'un million de réfugiés du Nord Vietnam. A la fin de 1954, il y avait environ 200 Canadiens au service de la CISC, tant au Vietnam du Nord que du Sud, soit environ les deux tiers des effectifs canadiens actuellement détachés auprès de la nouvelle Commission. L'ancienne CISC avait la tâche plus facile, du moins à ses débuts, parce que

La ligne de cessez-le-feu marquait une division plus concrète. La grande partie des membres du Viet-minh, c'est-à-dire des troupes communistes du Sud, acceptèrent à l'époque de retourner au nord : ce qu'on appelle maintenant la zone démilitarisée, plutôt que de se réfugier dans les enclaves d'occupation qui rendent la situation actuelle si intenable. Fait plus important encore, à cette étape du conflit, les principales parties intéressées tenaient à ce que l'accord soit respecté.

Les premiers succès de la CISC n'eurent malheureusement pas de suites. Les engagements pris à l'égard de l'accord furent progressivement rompus et la Commission internationale perdit toute utilité. Non pas parce que le Canada s'était mal acquitté de ses responsabilités, mais surtout parce que les belligérants vietnamiens continuaient systématiquement à violer les termes de l'accord. De gardienne de la paix qu'elle était au début, la CISC était devenue le témoin d'une guerre.

Vous connaissez l'escalade tragique de la guerre -- les centaines de milliers de soldats et d'innocents civils tués ou blessés, les dommages sociaux, moraux, économiques et psychologiques infligés au peuple, et pas seulement au peuple vietnamien.

Puisque la Commission n'a rien pu faire pour mettre un terme aux hostilités, vous êtes justifiés de vous demander pourquoi nous avons continué à exposer des Canadiens aux dangers de la guerre, tant à Hanoï qu'à Saïgon. Des Canadiens ont effectivement perdu la vie en Indochine. Quel intérêt canadien, vietnamien ou humanitaire pouvait-on servir de la sorte? Vous n'êtes pas les premiers à vous poser la question. Je me la suis posée moi-même lorsque j'ai été nommé ministre des Affaires extérieures.

Je puis vous assurer que ce n'est pas sans appréhension que le Canada a maintenu sa participation en Indochine. Nous l'avons fait parce que nous savions que la guerre devait prendre fin un jour, qu'il était peu probable que l'une ou l'autre partie remporte une victoire décisive et que, dans ces circonstances, tout mécanisme de surveillance de la paix, si rouillé fût-il, pourrait s'avérer nécessaire à plus ou moins brève échéance. Si, par cette faible contribution, nous pouvions seulement hâter la fin du conflit, nous étions disposés à oublier nos frustrations et à garder sur place le personnel réduit prêt à entrer en action, sous une forme différente éventuellement, dès la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. Mais nous ne voudrions quand même pas revivre la même expérience.

Il y avait d'autres facteurs en jeu. Même si on a pu à tort nous reprocher d'être la marionnette des États-Unis, il n'en demeure

pas moins qu'en général toutes les parties ont respecté le Canada et apprécié l'honnêteté dont il a fait preuve dans son travail au Vietnam. Certaines parties au conflit et plusieurs autres pays asiatiques (qui m'ont souvent réitéré ces représentations depuis que je suis ministre des Affaires extérieures) nous ont demandé de maintenir notre participation. Ils désiraient également que cette présence internationale demeure comme symbole de l'ancien règlement.

Notre analyse des faits est maintenant presque à jour. Poursuivons en examinant de plus près les événements des trois derniers mois:

- Il n'y a pas trois mois, les bombes pleuvaient sur Hanoï et Haïphone; ces bombardements ont cessé.
- Les négociations portant sur la conclusion d'un Accord de cessez-le-feu se sont pourvues et, le 28 janvier, les quatre parties (la République du Vietnam ou Vietnam du Sud, la République démocratique du Vietnam ou Vietnam du Nord, les États-Unis et le Vietcong ou, pour employer sa désignation officielle, le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud) ont conclu un Accord de cessez-le-feu.
- Le Canada, la Hongrie, la Pologne et l'Indonésie ont été officiellement invités à faire partie de la nouvelle Commission de surveillance de la paix.
- Et, tout récemment, une Conférence internationale à laquelle ont assisté les représentants de 13 nations et le Secrétaire général des Nations Unies a été convoquée à Paris pour étudier et ratifier l'Accord de cessez-le-feu.
- J'ai assisté à la Conférence à titre de chef de la délégation canadienne (nous y étions invités en raison de notre participation à la CISC) et j'ai été élu inopinément coprésident de la Conférence...
- Enfin, les entretiens viennent de reprendre à Paris entre les deux parties sud-vietnamiennes, soit la République du Vietnam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire.

J'ai évoqué brièvement les frustrations de l'ancienne Commission; si vous craignez que l'histoire ne soit en train de se répéter au

chapitre de l'utilité de la Commission, laissez-moi vous dire que je partage vos appréhensions.

C'est précisément cette inquiétude, née de l'expérience acquise au sein de l'ancienne Commission, qui nous a incités, dès qu'il fut question d'une participation canadienne à un nouvel organisme de surveillance, à indiquer très clairement que nous n'accepterions, en tant que rôle que si l'on remplissait dans une large mesure les conditions que nous avons énoncées.

La première des conditions fondamentales était que les dispositions régissant l'activité de la nouvelle Commission soient pratiques et puissent s'avérer efficaces. Nous demandions plus précisément:

- Que les parties belligérantes, soit les États-Unis, le Vietnam du Sud, le Vietnam du Nord et le Vietcong, soient liées par les mêmes accords définissant le rôle et les modalités de fonctionnement de la nouvelle Commission. C'était là une des faiblesses de l'ancien accord; en effet, ni Washington ni Saigon n'était partie à l'Accord de 1954. Tous les belligérants ont signé l'Accord de Paris; la première condition était donc remplie.
- Que soit créée une "autorité politique permanente" que la Commission ou ses membres pourraient consulter ou à laquelle ils pourraient faire rapport, c'est-à-dire une instance politique qui assumerait la responsabilité globale du règlement de paix. J'ai insisté à Paris pour qu'une telle instance soit créée. Nous aurions préféré que ce soit l'Organisation des Nations Unies qui constitue l'autorité politique en question, mais il était déjà clair avant mon arrivée à Paris, que cela était hors de question. J'ai alors proposé que le Secrétaire général soit nommé président de la Conférence (rôle qui m'est finalement dévolu) et qu'il soit chargé de recevoir les rapports de la CIC et de convoquer la Conférence de nouveau au besoin s'il produisait une violation grave de l'Accord de cessez-le-feu. Voilà ce que nous proposons. Or, même le choix du Secrétaire général comme intermédiaire entre la CIC et les autres participants de la Conférence pour la transmission des rapports et comme autorité à laquelle il appartiendrait de reconvoquer la Conférence a été jugé inacceptable. L'autorité politique souhaitée a finalement pris la forme d'une entente en vertu de laquelle les quatre parties à l'Accord de Paris, soit les belligérants eux-mêmes, se sont engagées à transmettre aux participants de la Conférence

internationale de Paris les rapports de la Commission et les vues particulières que les membres de cette dernière pourraient exprimer. Ces modalités ne sont pas entièrement satisfaisantes, loin de là, mais certains progrès ont quand même été accomplis. Quant à moi, je suis convaincu que si le Canada n'avait pas participé à cette Conférence et n'avait pas énoncé une proposition en ce sens dès le début, il n'y aurait pas eu, à proprement parler, d'autorité politique permanente.

- Nous avons également indiqué clairement que le Canada ne participerait pas à moins d'y être invité par toutes les parties intéressées. Cette condition était, à bien des égards, la plus importante de toutes. J'étais absolument résolu, et le Gouvernement canadien avec moi, à éviter qu'on nous prenne pour les représentants d'une des parties au conflit ou d'un des côtés. Je voulais faire en sorte qu'on nous prenne pour les représentants de la communauté internationale, soucieux de faire oeuvre de paix, et non pas pour les porte-parole de Saïgon ou des États-Unis, ou même de la Chine ou du Vietnam du Nord, si improbable que cela puisse paraître. On a accédé à notre demande sur ce point; toutes les parties nous ont demandé de faire partie de la Commission.

Nous n'étions pas entièrement satisfaits de ces arrangements qui, on le voit, ne remplissaient pas toutes nos conditions. Il faut cependant admettre qu'on a fait un effort pour nous donner satisfaction.

Après la signature de l'Accord de cessez-le-feu à Paris, il nous fallait décider immédiatement si nous allions faire partie de la nouvelle Commission internationale ou non. Comme nous voulions éviter à tout prix de nuire au règlement du conflit et qu'il était encore trop tôt pour voir jusqu'à quel point les dispositions touchant le rôle de la Commission lui permettraient de jouer son rôle, nous avons consenti à une période de participation initiale de 60 jours. Une délégation canadienne composée de quelque 290 personnes, hommes et femmes, a été envoyée au Vietnam sur-le-champ. Nous sommes heureux d'avoir pu confier la responsabilité de notre participation à deux hommes de très haut mérite: notre ambassadeur en Grèce, M. Michel Gauvin, et le major-général McAlpine qui commande l'élément militaire.

Au terme de ce délai de 60 jours, qui expire la semaine prochaine, nous devons avoir terminé notre évaluation de l'utilité de la Commission, tant du point de vue des tâches précises qui lui ont été confiées que de son rôle plus général de présence stabilisatrice.

J'estimais qu'une visite personnelle des lieux et des entretiens avec les dirigeants politiques de Saigon et de Hanoi m'aideraient à présenter des recommandations éclairées au Cabinet. Je pensais aussi qu'ils aideraient les membres des partis de l'Opposition à former leur propre opinion sur cette importante question de politique étrangère.... De plus, la visite nous donnerait l'occasion de nous faire une idée concrète du rôle que le Canada pourrait assumer au Laos, où l'on nous a demandé d'accroître notre participation au sein d'une commission ranimée (celle dont nous faisons toujours partie).

Le parti conservateur a décliné mon invitation, mais j'ai été heureux de me faire accompagner par des parlementaires des autres partis représentés à la Chambre et au Sénat.

Entourés de ce groupe, de plusieurs conseillers officiels et de journalistes, nous sommes partis d'Ottawa il y a un peu plus d'une semaine pour entreprendre un voyage de 22,000 milles.

Nous avons fait une première escale importante à Tokyo. Je désirais tout particulièrement discuter du Vietnam avec mon homologue japonais M. Chira, car j'estimais que l'absence de représentants japonais à la Conférence de Paris avait privé les participants des conseils d'un pays dont l'influence n'est pas à négliger. À mon arrivée à Tokyo, j'ai été agréablement surpris d'apprendre que M. Tanaka, premier ministre du Japon, souhaitait me voir. Au cours de ces entretiens, on nous a exhortés à demeurer au sein de la Commission en dépit des frustrations auxquelles elle pouvait, de leur propre aveu, donner lieu. On nous demandait essentiellement de ne pas bouleverser par notre retrait les arrangements conclus, la paix étant "trop fragile". C'était là le prélude d'une série de recommandations que devaient me faire dans le même sens presque tous les chefs politiques avec lesquels je me suis entretenu pendant notre visite.

Arrivé à Saigon, j'ai rencontré le président, M. Thieu, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. La délégation canadienne à la Commission internationale de contrôle m'a fait un exposé complet de la situation; puis ce fut la grande réception donnée par l'ambassadeur, M. Gauvin, et que les journaux, on s'en souviendra, ont étalée en manchette comme un véritable exploit diplomatique. C'était la première fois, je crois, que toutes les parties à l'accord, représentant le Gouvernement provisoire, la République démocratique du Vietnam et les quatre pays membres de la CICS, étaient réunies sous un même toit à Saigon. L'événement était mémorable, croyez-moi...

Le samedi matin, nous avons pris l'avion pour nous rendre au poste d'observation régional de Cantho. Cantho se trouve dans le secteur-clé du delta du Mékong, juste au sud de Saigon; cette région étant le "grenier à riz" de l'Indochine, elle a fait longtemps l'objet de violents conflits. Nous avons eu une visite extrêmement intéressante, grâce aux excellentes explications des représentants canadiens des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Nous nous sommes également entretenus avec les membres de la Commission militaire mixte, de même qu'avec les délégués polonais, indonésiens et hongrois à la Commission.

Le territoire de la région du Mékong fait encore l'objet de vives contestations; les dernières nouvelles en font justement état en précisant que les combats s'y poursuivent et que les troupes envoyées de part et d'autre sont de l'ordre d'une division. C'est là une indication de l'importance que revêt cette région. Le delta est parsemé d'enclaves d'occupation. Comme je le mentionnais tout à l'heure, l'Accord de 1973 diffère de celui de 1954. À l'époque, on pouvait en gros diviser le Vietnam en deux parties: communistes au Nord et tous les autres au Sud, y compris évidemment le Front national de libération. En 1973, l'accord prévoyait un cessez-le-feu où les troupes restaient en place, ce qui fait qu'on se bat pour de petites parcelles de territoire et pour des villages. Quand on parcourt le pays, on voit flotter sur les maisons des drapeaux indiquant l'allégeance politique des habitants de la région. Les territoires respectifs du Front de libération et du gouvernement étant voisins, vous pouvez imaginer la situation. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en janvier, on a rapporté quelque 7,000 incidents au Vietnam du Sud. Il s'agissait, dans plusieurs cas, d'opérations de grande envergure où seraient même intervenues des divisions complètes. Or, tous ces incidents n'ont donné lieu qu'à 31 demandes d'enquêtes auprès de la CICS, et ces demandes n'ont abouti à leur tour qu'à la rédaction de deux rapports. Les frustrations de la Commission sont donc très réelles. Nous le verrons encore mieux maintenant.

Laissez-moi vous rappeler un cas dont on a beaucoup parlé et qui a fait l'objet de recherches soignées, celui de l'enquête sur les missiles qu'on aurait mis en place à Khe Sanh, au nord du Vietnam du Sud. Les difficultés auxquelles s'est heurté notre président, M. Michel Gauvin, dans ses efforts pour instituer une enquête à ce sujet sont inimaginables. On a commencé par dire que les photographies présentées à titre de preuves étaient sûrement truquées ou des faux. Puis on a soutenu que, si toutefois elles étaient authentiques, elles avaient sûrement été prises avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, et ainsi de suite, à n'en plus finir. En fin de compte, il n'y a pas eu d'enquête. Deux membres de la Commission

étaient en faveur de l'enquête, les deux autres s'y opposaient. Le bon Canadien qui n'a pas froid aux yeux, Michel Gauvin n'en démontrait pas. "Après tout, ce sont peut-être des faux, disait-il, allons donc voir sur place et prouvons-le. Si elles ont effectivement été prises avant le cessez-le-feu, cherchons à savoir si les missiles étaient en place avant le cessez-le-feu." A la fin, toutes ces discussions n'ont rien donné.

A Vientiane, capitale du Laos, j'ai eu un long entretien avec le premier ministre, le prince Souvanna Phouma. Tout en reconnaissant le rapport direct qui existe entre la guerre au Vietnam et l'utilisation du territoire laotien à des fins militaires, le prince a exprimé le souhait qu'une certaine présence internationale soit assurée au Laos en ranimant l'ancienne Commission internationale de contrôle. Nous n'avons maintenant que deux représentants au Laos c'est tout ce qui reste de la mission. Un cessez-le-feu a été réalisé, mais les deux parties en présence au Laos n'ont pas pu trouver de terrain commun d'entente concernant les modalités du désengagement militaire et de la surveillance. Aussi longtemps qu'elles ne se seront pas mises d'accord sur ces points, il nous sera impossible de prendre une décision quant à notre participation à une nouvelle Commission au Laos.

J'ai également eu des entretiens à Vientiane avec les dirigeants du Pathet Lao, le parti d'opposition à ce qu'on pourrait appeler l'élément de droite du gouvernement royal laotien. (Alors que le Vietcong prétend être le véritable gouvernement du Vietnam du Sud, le Pathet Lao est simplement un mouvement politique national susceptible d'être intégré au gouvernement, ce qui, d'ailleurs, est en train de se faire.) J'ai soulevé avec eux le cas de Lloyd Oppel, missionnaire canadien fait prisonnier au Laos en octobre dernier. Ils m'ont répondu, ce qui m'a franchement choqué, que la libération de M. Oppel serait retardée jusqu'à la conclusion de certains arrangements politiques internes -- en d'autres termes, jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement laotien en vertu des dispositions du nouvel accord. Je leur ai répliqué sans ambages qu'il n'y avait aucun rapport entre l'emprisonnement prolongé d'un civil canadien et la conjoncture politique au Laos. Mon interlocuteur m'a alors promis de faire part de mes vues à ses supérieurs. J'ai soulevé de nouveau la question au cours de mes entretiens avec les dirigeants d'Hanoi qui m'ont à leur tour promis de voir ce qu'ils pourraient faire. Si je l'ai signalée à Hanoi, c'est qu'on a vu le nom de M. Oppel pour la première fois sur une liste de prisonniers établie par la République démocratique du Vietnam. J'estimais donc que mon intervention était justifiée. On m'a répondu: "Nous verrons cela avec notre allié, le Pathet Lao". Enfin, j'ai eu une journée d'entretiens à Hanoi avec le premier ministre, M. Pham Van Dong, et le ministre des Affaires étrangères, M. Trinh. C'était la première fois qu'

ministre canadien rendait visite à la République démocratique du Vietnam, que nous avons reconnue il y a tout juste quelques semaines pour témoigner de l'impartialité dont nous voulons entourer notre mission auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance.

Toutes mes conversations avec les chefs politiques d'Hanoi et de Saigon ont porté essentiellement sur le maintien de la participation canadienne à la Commission.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, les dirigeants que j'ai rencontrés étaient tous d'avis que le Canada devait continuer de siéger à la Commission. La plupart d'entre eux ont souligné que le retrait prochain du Canada pourrait avoir des conséquences graves. J'ai également reçu des communications dans ce sens de la part des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Indonésie et de la Chine. Je n'ai pris aucun engagement avec qui que ce soit à l'époque et, au risque de vous décevoir, je n'en prendrai pas davantage aujourd'hui, puisque le Gouvernement n'a pas terminé son étude de la question.

Si tous ces conseils étaient orientés dans le même sens, chaque partie avait néanmoins ses raisons propres de nous inciter à rester.

Les pays qui ne sont pas directement mêlés au conflit vietnamien considèrent, et cela s'entend, qu'une présence internationale quelconque vaut mieux que l'absence totale de représentation, et que la participation du Canada est particulièrement souhaitable. Pour notre part, les 19 années que nous avons passées au Vietnam nous ont depuis longtemps fait perdre de telles illusions.

L'attitude des dirigeants du Vietnam du Sud m'a semblé très nette. Ils ne se leurrent pas quant à la possibilité que la CICS puisse s'acquitter efficacement des fonctions que lui confie l'Accord de Paris. En fait, je suis parfois porté à croire que notre conception de la façon dont la CICS devrait fonctionner tient d'une aimable excentricité de notre part. J'ai expliqué très franchement aux Vietnamiens, tant du Sud que du Nord, que la composition de la Commission rendait virtuellement impossible la présentation d'un rapport défavorable au Vietnam du Nord ou à ses alliés du Sud et qu'en revanche, vu son impartialité, le Canada n'hésiterait pas à appuyer les résultats d'une enquête qui seraient défavorables à la République du Vietnam si l'objectivité des faits les justifiait. Nous ne sommes pas là pour représenter l'une ou l'autre des parties au conflit même s'il appert de toute évidence que c'est précisément ce que d'autres membres de la Commission internationale se donnent pour mission.

Les dirigeants sud-vietnamiens en ont convenu, soutenant cependant que l'essentiel est de faire connaître tous les points de vue. Ils ont également souligné l'importance de la Commission dans le cadre du règlement politique.

Quant aux dirigeants politiques du Nord, ils ont répondu à toutes nos questions en se référant aux termes de l'accord. Ils le considèrent comme sacro-saint et, tout comme leurs homologues du Sud, sont disposés à le respecter.

J'ai demandé au premier ministre, M. Pham Van Dong, ce qui, des aspirations de son pays à la paix ou de la réunification des deux Vietnams, était le plus important à ses yeux. Il a répondu que la question de la priorité n'entraîne pas en ligne de compte puisque le respect intégral de l'accord conduirait à la réunification pacifique.

Il ressort clairement de ces conversations que le Nord et le Sud fondent des espoirs très différents, sinon contradictoires, sur l'accord de paix.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères M. Lam, et le président Thieu, j'ai soulevé la question des prisonniers civils au Vietnam du Sud. Je les ai pressés de tenir compte du poids de l'opinion publique, tant canadienne qu'étrangère. Ils deux m'ont déclaré qu'ils avaient déjà relâché 5,000 prisonniers civils à l'occasion des fêtes du Nouvel An lunaire et qu'ils avaient transmis une liste des noms de plus de 5,000 autres prisonniers civils à l'autre partie sud-vietnamienne (le Vietcong) en vue de leur libération conformément à l'Accord et aux protocoles de Paris. Ils ont ensuite comparé les bilans respectifs des mesures prises à cet égard par le gouvernement et par l'autre partie sud-vietnamienne. Des 60,000 civils sud-vietnamiens portés disparus et présumés capturés par les Nord-vietnamiens et par le Vietcong, ont-ils affirmé, environ 200 personnes seulement figuraient sur la liste prescrite par l'Accord et les protocoles de Paris. Cela vous donne une idée de l'atmosphère qui règne là-bas.

Si j'ai l'air de lancer des fleurs de tous les côtés, ce n'est pas par souci de diplomatie, mais bien parce qu'elles sont méritées. J'ai été fort impressionné par l'efficacité et le dévouement des Vietnamiens en Indochine, tant chez les civils que chez les militaires. Beaucoup d'entre eux travaillent 16 heures par jour, sept jours par semaine, dans d'affreuses conditions. Les défis et les frustrations auxquels ils font face suffiraient à décourager n'importe qui au bout d'une semaine. C'est leur lot quotidien. Les problèmes ne sont d'ailleurs pas strictement d'ordre politique et militaire. Ils sont souvent d'ordre administratif. Je n'ai pas tardé à me rendre

parfaitement compte que, sans eux, la CICS n'aurait probablement pas eu même une faible chance de se révéler efficace.

Mais ne croyez pas que cet effort gigantesque ait été fourni en vain. Tout insatisfaisante que soit la situation actuelle à nos yeux, elle constitue néanmoins une amélioration sensible par rapport à l'état des négociations avant le 28 janvier. Dans les deux camps, les prisonniers de guerre sont libérés. Bientôt, les dernières troupes américaines auront quitté le Vietnam. La CICS n'aura pas été étrangère à ces progrès; qui plus est, elle n'aurait fait que constituer le cadre qui les a rendus possibles qu'elle trouverait là sa pleine justification.

Comme vous le voyez, l'attitude canadienne en est une de prudence, mais de prudence responsable. Nous n'oublions pas que nous sommes comptables à la fois devant le peuple canadien, qui s'opposerait à des engagements téméraires et irréalistes de notre part, et devant la communauté internationale, qui souhaite ardemment la fin des effusions de sang.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner que nous n'avons jamais eu pour mission de rétablir la paix au Vietnam. Cela incombe aux Vietnamiens eux-mêmes. D'autres ont tenté, sans beaucoup de succès, de le faire à leur place. Nous n'entretenons pas de telles ambitions. Nous estimions à l'origine qu'en acceptant, à la demande des belligérants, de participer à la CICS, nous appuierions la première phase du cessez-le-feu, tout imparfait qu'il soit. C'est fait. Nous devons maintenant décider jusqu'où ira notre engagement. Voilà précisément en quoi consistait ma tâche des dernières semaines: fournir à la population canadienne, au Parlement et au Gouvernement les renseignements les plus complets possibles sur la situation, afin de les rendre aptes à prendre à ce sujet une décision éclairée.